



Mise en ligne le 10/11/2023

N° 2023/139
du 09 novembre 2023

DELIBERATION

relative à l'octroi à titre gracieux d'une concession funéraire trentenaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU la délibération n°2014/107 du 23 décembre 2014 modifiée portant fixation de divers droits funéraires,
- Considérant le décès de l'enfant Appolo AFIONE survenu le 21 août 2023 des suites de l'incendie de son lieu d'habitation sis lotissement Scheffleras – Mont-Mou à Païta,
- Considérant qu'il convient à titre exceptionnel, du fait des circonstances du décès et de la situation de la famille, d'autoriser le maire à octroyer à titre gracieux une concession funéraire trentenaire à la mère du défunt,
- La commission des finances, de l'administration générale et des services publics consultée dans sa séance du 31 octobre 2023,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

D'autoriser le maire à octroyer à titre gratuit, à la mère du défunt, la concession funéraire référencée sous le numéro A130 - cimetière municipal de Païta accueillant la sépulture de l'enfant Appolo AFIONE.

ARTICLE 2 :

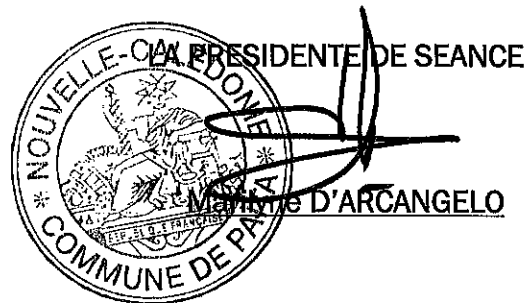
Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud, notifiée à la mère du défunt et mise en ligne sur le site internet de la commune.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



AMPLIATIONS :

- Registre.....	1
- DLAJ.....	1
- SG.....	1
- Finances.....	1
- Trésorier de la province sud.....	1
- Archives.....	1
- Intéressée.....	1
- Publication	1